Image not found or type unknown

le propriétaire veut garder ma caution pour un parquet usé...

Par **adrien 95**, le **10/03/2012** à **15:50**

Bonjour,

Je viens à vous pour avoir des conseils avisés, j'ai lu plusieurs posts sur ce site mais j'aimerai exposer mon cas.

Suite à l'état des lieux de départ du logement aujourd'hui le propriétaire de l'appartement ne veut pas me restituer ma caution, car ce dernier trouve que le parquet est usé .... je ne nie pas ce fait car j'ai vécu dans ce studio plus de 3 ans et donc cette pièce (ma seul et unique pièce) était donc mon salon, ma salle à manger, mon coin bureau et aussi ma chambre, je vivais donc 24h/24h dans cette pièce donc le parquet a perdu de son verni à l'endroit ou j'avais les pieds (sous le canapé et également sous mon bureau) et un peu rayé au niveau des pieds de mon canapé.
Le propriétaire veut refaire donc tout le parquet, il veut faire un devis et me le déduire sur ma caution...
Je suis vraiment pris au dépourvu, je suis une personne respectueuse et j'ai rendu un appartement très propre, je présice que j'ai toujours été en pantoufle dans l'appartement et je n'ai pas d'animaux.... A t'il le droit de me prendre ma caution pour cela?
J'espere avoir une réponse, je vous remercie d'avance
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés